



Pour joindre La Banque Postale :  
Votre bureau de Poste,  
Vos services en ligne,  
muni de votre identifiant, par :  
- Internet [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr)<sup>(1)</sup>  
- Internet mobile [labanquepostale.mobi](http://labanquepostale.mobi)<sup>(2)</sup>  
- Téléphone au 3639<sup>(3)</sup>

Numéro de dossier :



MR BOELTZ HUBERT



Le 21 décembre 2021

LR/ AR :



Monsieur,

Vous êtes détenteur du compte  ouvert dans nos Livres.

Nous vous informons que La Banque Postale a décidé de clôturer ce compte dans un délai de 60 jours, soit le 23 février 2022.

A cette même date, prendront fin tous les produits et services rattachés à ce compte.

Nous vous informons que vous devez communiquer des nouvelles coordonnées bancaires à vos organismes créanciers et débiteurs, auprès desquels vous avez demandé la domiciliation des crédits et des débits opérés sur ce compte.

Ce délai vous permet d'effectuer le retrait des sommes figurant sur ce compte et d'annuler d'éventuelles opérations de virement et autorisations de prélèvement. Le solde créditeur éventuel, vous sera restitué par l'émission d'un chèque de banque soumis à facturation selon les conditions et tarifs des prestations financières en vigueur.

Par ailleurs, à compter du 21/01/2022, le montant de votre découvert autorisé sera ramené à 100 euros.

Nous vous rappelons que vous devez maintenir une provision préalable, suffisante et disponible permettant le paiement des opérations encore en cours à la date de clôture et que tout chèque présenté après la clôture du compte entraînerait une interdiction bancaire.

La Banque Postale Centre Financier 45900 LA SOURCE CEDEX 9

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 585 350 218 euros - Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.



Nous vous demandons également de détruire ou de nous restituer dans les meilleurs délais tous les moyens de paiement qui sont en votre possession.

L'encaissement des chèques bancaires que vous déposerez s'effectuera dorénavant et jusqu'à la clôture, en crédit sûr, c'est-à-dire après le règlement des banques et non plus sous réserve d'encaissement. Ce règlement interviendra 12 jours ouvrables suivant la saisie des chèques.

La décision de clôturer ce compte ci-dessus référencé, relevant uniquement de La Banque Postale dont les coordonnées figurent en tête de lettre, nous vous informons que votre bureau de poste de gestion ne pourra pas intervenir sur cette décision, ni vous apporter de renseignement complémentaire sur ce point.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

La Banque Postale

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès

(2) Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès ou l'opérateur de téléphonie mobile

(3) 0,15 € TTC/mn + surcoût éventuel selon l'opérateur.